



RAPPORT FINANCIER

Commentaires sur l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'exercice 2015 a été marqué par une hausse sans précédent des recettes, liée notamment à un pic au cours du mois de juin, lors de la séquence médiatique de l'affaire Agnès SAAL de l'INA, ainsi qu'à l'envolée des dons spontanés au cours du mois de décembre 2015.

D'autre part, la stratégie de dynamisation des groupes locaux des départements de province et la professionnalisation de notre association voulue par notre Président dans sa profession de foi engendrent un nécessaire accroissement des dépenses d'exploitation, qui est toutefois contenu à un taux de 60 % des recettes d'exploitation, taux quasi identique à l'année 2014.

Les produits de l'association s'élève à 90 369 € en augmentation de + 34 474 € soit + 61,7 %

Les cotisations, quasi stables les années précédentes, s'élèvent à un montant de 39 940 €, soit un bond de 35,91% par rapport à 2014.

Les dons poursuivent également leur progression notamment au cours du mois de décembre et cette année au mois de juin (cf. supra). Ils s'élèvent à un montant de 46 161 € en progression de +79,1% par rapport à 2014.

D'autre part, nous avons également enregistré un remboursement exceptionnel de cotisations URSSAF pour un montant de 3 386 €.

Les charges de l'association s'élève à 53 363 € en augmentation de + 19 779 € soit + 58,9 %

Les principaux postes de dépenses qui ont évolué notablement par rapport à l'année 2014 sont :

Les déplacements d'un montant de 15 158 € en augmentation de 7 984 € comprenant notamment l'Université de Nancy pour 4 642 €, les groupes locaux pour 3 915 €, les missions du permanent pour 2 759 €, les Conseils d'Administration pour 2 772 €, et divers représentations (Salon du Lanceur d'alerte, Global Ethic, Institut d'éthique contemporaine, C6R).

Le poste « Maintenance informatique » d'un montant de 4 900 € en augmentation de 2 524 € concerne l'envoi des newsletters, la gestion de la messagerie sécurisée @anticor.org, la gestion du fichier des adhérents et les services annexes au site internet tels que l'hébergement et la maintenance applicative.

Le poste « Honoriaires » regroupe cette année les dépenses de nos avocats et de notre expert comptable pour un montant de 14 032 € en augmentation de 1 878 €.

Le poste « Frais d'actes et contentieux », quant à lui, enregistre les frais accessoires de justice (frais d'huissiers, timbres fiscaux) pour un montant de 272 € contre 248 € en 2014.

Un nouveau poste de dépenses a été créé intitulé « Publicité » qui s'élève à 2 307 € pour permettre de mieux suivre les supports de communication tel que la réalisation des directs sur les réseaux sociaux et les films des soirées, les flyers, affiches ou objets publicitaires (roll up, cocardes, stylos pour le salon du lanceur d'alerte).

Le poste « Location de salles » d'un montant de 1 979 € en augmentation de 1 188 € regroupe des dépenses telles que les locations de salles (Prix Ethique, CA, AG, Groupes Locaux), et la domiciliation de notre siège social chez le fournisseur Regus depuis le mois de mai 2015.

Un nouveau poste de dépenses a également été créé intitulé « Réceptions » permettant d'isoler les dépenses liées à l'organisation de nos Conseils d'Administration ou de nos évènements. Son montant s'élève à 1 233 € en 2015 contre 750 € en 2014.

Le poste salaires et charges sociales de notre permanent dont l'évolution par rapport à l'année passée est contenue à 2 292 € en raison d'un emploi limité à 17h50 par semaine soit 75h50 par mois sur toute l'année civile.

Les autres charges enregistrent le paiement d'une redevance pour le dépôt du logo Anticor pour un montant de 670 €.

Enfin, cette année enregistre l'étalement d'une dépense d'investissement relative au déploiement de la première tranche de notre nouveau site internet mis en service début juillet 2015 qui a été par ailleurs immobilisé pour une valeur de 2 059 €. Son amortissement durera trois ans et s'élève cette année en tenant compte d'un prorata temporis à 320 €.

Sur ces bases, le compte de résultat de cette année 2015 s'établit à :

37 006 € en hausse de 14 695 € soit + 65.9 % par rapport à 2014

En guise de conclusion, la gestion comptable et administrative doit s'appuyer sur un suivi budgétaire mensuel permettant d'améliorer la qualité de l'information comptable notamment en ayant recours à la mise en place de documents plus formalisés dans le cadre du suivi des activités de notre permanent, de la réalisation des budgets alloués aux activités des administrateurs et des référents des groupes locaux.

Cette traçabilité permettra à la fois un meilleur recensement des informations mais aussi une sécurisation de l'évaluation du bénévolat.

Les raisons de cette évaluation sont nombreuses : faire apparaître aux cotisants et donateurs l'effet de levier de leur apport par les contributions des bénévoles ; relativiser nos frais de gestion et de collecte de fonds au regard du nombre très important d'intervenants dans notre association ; démontrer enfin le caractère réellement désintéressé de notre gestion.

Cela suppose aussi une réorganisation administrative et un dispositif de contrôle interne des modalités de recensement et d'évaluation.

Notre association est efficace, elle doit maintenant mettre en œuvre l'amélioration de son système d'information budgétaire et comptable, afin de devenir plus performante tant dans la déclinaison de sa stratégie que dans son organisation.

Fait à Montpellier, le 1 mars 2016.

Christophe Hébert
Trésorier adjoint

